

Procès-verbal N°28 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 12 Mars 2026
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n°affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°27 de la réunion du Jeudi 04 Mars 2026.

COUPE GARD LOZÈRE - REPROGRAMMATIONS

Les rencontres non jouées pour cause d'arrêt municipal ou de terrains impraticables se joueront le 18 Mars 2026 à 20h00.

ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) / F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)
LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / U.S.S.AIGUES MORTES 1 (R1)

COUPE GARD LOZÈRE

Tirage au sort des ¼ de Finale de la Coupe Gard Lozère.

À L'attention des Présidents de clubs.

✓ Le port des équipements comportant une inscription publicitaire des partenaires de la compétition est ainsi réglementé.

✓ En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District (**Monti sport et le Crédit Agricole Régional**) à Nîmes qu'ils doivent obligatoirement conserver jusqu'à la demi-finale incluse.

✓ **A défaut, les clubs défaillant seront sanctionnés (Amende financière).**

✓ Le Délégué de la rencontre sera chargé de l'application du règlement.

✓ Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 5.1/c du règlement de la Coupe Gard Lozère).

✓ En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de 5 tirs au but minimum (Art 6.2 du règlement de la Coupe Gard Lozère).

Le tirage au sort intégral et non géographique des ¼ de Finale de la Coupe Gard Lozère, effectué à la salle des partenaires stade des Antonins à Nîmes par M. Clément DEPRES (Joueur de Nîmes Ol) et par Mme. Lisa COSTE (Arbitre de seconde Ligue) a donné lieu aux rencontres suivantes :



- ✓ 8 Clubs participent au ¼ de Finale de la Coupe Gard Lozère.
- ✓ 4 Matches disputés par 8 équipes.

Match N°1 : NIMES.O (R1) / LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) ou U.S.S.AIGUES MORTES 1 (R1)
 Match N°2 : E.S BARJAC 1 (D1) / E.S LE GRAU DU ROI 1 (R1)
 Match N°3 : ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) ou F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1) / O.L ALES 2 (R2)
 Match N°4 : S.C ANDUZE 1 (R3) / E.P VERGEZE 1 (R3)

- ✓ Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 05 Avril 2026 à 15h00.**

- ✓ Le prochain tour se déroulera le Dimanche 26 Avril 2026.

Le tirage au sort intégral et non géographique des ½ finale sera effectué le Jeudi 09 Avril 2026.

COUPE ANDRÉ GRANIER - REPROGRAMMATION

Les rencontres non jouées pour cause d'arrêt municipal ou de terrains impraticables se joueront le 25 Mars 2026 à 20h00.

F.C. CABASSUT 1 (D1) / C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)

COUPE ANDRÉ GARNIER

Tirage au sort des ¼ de Finale de la Coupe André Granier.

À L'attention des Présidents de clubs

- ✓ Le port des équipements comportant une inscription publicitaire des partenaires de la compétition est ainsi réglementé.
- ✓ À partir des ¼ de finale de la Coupe André Granier le District a passé un contrat avec **la Société Sport 2000 à Nîmes.**
- ✓ Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District, qu'ils doivent **obligatoirement conserver jusqu'à la finale incluse** (Article 97 des RG du District).
- ✓ **A défaut les clubs défaillant seront sanctionné (Amende financière).**
- ✓ Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 5.1/c du règlement de la Coupe A.Granier).
- ✓ En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but (Art 6.2 du règlement de la Coupe A.Granier).

Le tirage au sort intégral et non géographique des ¼ de Finale de la Coupe Gard Lozère, effectué à la salle des partenaires stade des Antonins à Nîmes par M. Clément DEPRES (Joueur de Nîmes Ol) et par Mme. Lisa COSTE (Arbitre de seconde Ligue) a donné lieu aux rencontres suivantes :

- ✓ 8 Clubs participent à ces ¼ de Finale de la Coupe André Granier.
- ✓ 4 Matches disputés par 8 équipes.

Match N°1 : SF REMOULINS 1 (D3) / U.S. PUJOLAISE 1 (D3)
 Match N°2 : F.C. VATAN 1 (D2) / U.S MONOBLET 1 (D1)
 Match N°3 : F.C TAVEL 1 (D3) / C.S CHEMINOT NIMOIS 1 (D3)
 Match N°4 : ZEPHIR CONGENIES 1 (D4) / F.C. CABASSUT 1 (D1) ou C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2)

- ✓ Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 05 Avril 2026 à 15h00.**



✓ Le prochain tour se déroulera le Dimanche 26 Avril 2026.

Le tirage au sort intégral du tour suivant sera effectué le Jeudi 09 Avril 2026.

CHAMPIONNAT - REPROGRAMMATIONS

Les rencontres non jouées pour cause d'arrêt municipal ou de terrains impraticables se joueront le :

Dépt 1

O. FOURQUES 1 (D1) / O.C REDESSAN 1 (D1) le **05/04/2026**.

Dépt 2 Poule A

F.C VAUVERT 2 (D2) / F.C. LANGLADE 1 (D2) le **29/03/2026**.

Dépt 2 Poule B

E.S THÉZIER 1 (D2) / O. ST HILAIRE LA JASSE 1 (D2) le **29/03/2026**.

Dépt 3 Poule A

GALLIA C. QUISSACOIS 1 (D3) / ES SUMÉNE 2 (D3) le **05/04/2026**.

S.C ANDUZE 2 (D3) / A.S BAGARD 1 (D3) le **25/03/2026 à 20h00**.

Dépt 3 Poule B

A.S. BEAUVOISIN 1 (D3) / A.S. VERSOISE 1 (D3) le **29/03/2026**.

Dépt 4 Poule A

S.O CALMETOIS 1 (D4) / E.F. VÉZENOBRES CRUV 2 (D4) le **05/04/2026**.

Dépt 4 Poule B

E.S THÉZIER 2 (D4) / NIMES EST FUTSAL 1 (D4) le **29/03/2026**.

RETOUR CSR - INFORMATIONS

Dépt 2 Poule A

MATCH : N°53570104 du 08/03/2026

AV.S ROUSSON 2 (D2) / F.C RODILHAN 1 (D2)

AV.S ROUSSON 2 (D2) Battu par pénalité, pour en reporter le bénéfice à F.C RODILHAN 1 (D2).

Dépt 4 Poule A

MATCH : N°53520373 du 08/03/2026

F.C SALINDRES 2 (D4) / S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4)

S.A ST HIPPI.FORT 2 (D4) Battu par forfait.

Dépt 4 Poule B

MATCH : N°53523183 du 08/03/2026

R.C SAUVETERRE 2 (D4) / F.C BAGNOLS PONT 3 (D4)

R.C SAUVETERRE 2 (D4) Battu par forfait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER

